



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 3 juin 2019**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 3 juin 2019, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 24 mai 2019 et affichée le 24 mai 2019. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Daniel BEZARD	1 ^{er} Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOIN	2 ^e Vice-Présidente,
M. Gérard SANTOSUOSSO	3 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	4 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	5 ^e Vice-Président,
Mme Corinne SUPLIE	7 ^e Vice-Présidente,
M. Rodolphe BESTAZZONI	9 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	10 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	11 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	12 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	13 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	14 ^e Vice-Présidente,
Mme Annie JACQUET	15 ^e Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau,
M. Jean-Louis SALAK	3 ^e Membre du Bureau.

Étaient excusés :

Mme Bernadette GOIN	6 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	8 ^e Vice-Président,
M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Était absent :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué à la Gestion des arrêtés de voirie à la Ville de Bourges (à titre consultatif).
--------------------	--

Administration :

M. Christophe DURAND	Directeur de Cabinet,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint Services à la Population,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
M. Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées.

Monsieur BESTAZZONI est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

1. Regroupement des achats de la Ville de Bourges, du CCAS de la Ville de Bourges et de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus. Avenant n° 7 à la convention de groupement modificative

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que lors de la séance du 3 mai 2016, le Bureau Communautaire a approuvé la convention de groupement modificative avec la Ville de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges pour plusieurs familles d'achats.

L'avenant présenté a pour objet d'étendre le champ d'application de la convention modificative aux marchés de fourniture de services de télécommunications pour la Ville de Bourges, la Communauté d'Agglomération de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Bourges. Il ne percevra aucune rémunération pour la réalisation de ses missions.

La Commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente.

M. Pascal BLANC rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 à la convention modificative du groupement de commandes avec la Ville de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges et à en suivre l'exécution.

2. ZAC Lahitolle - Approbation du programme de travaux - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Daniel BEZARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la passation du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement ARTELIA / Iga Dolowy Urbanisme et Paysage pour l'aménagement de la ZAC Lahitolle.

La deuxième phase d'aménagement de la ZAC Lahitolle doit permettre la viabilisation de 3,5 hectares.

Le coût prévisionnel des travaux, estimé lors de la contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre, était de 1 700 000 € HT.

Le travail mené lors des études préliminaires et de l'avant-projet a abouti à une réévaluation du coût des travaux, et à une augmentation de 108 000 € HT, portant ainsi le montant prévisionnel des travaux à 1 808 000 € HT.

Compte tenu de ce nouveau montant, il y a lieu de fixer la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre qui s'établit à 126 379,20 € HT.

Par ailleurs, un travail itératif avec les différents acteurs (BET dépollution, services de l'Agglomération), a été mené afin d'optimiser de la gestion des terres polluées. Ce travail a permis d'aboutir à un schéma global valorisant pour le quartier.

Le travail de définition des futurs terrains commercialisables ainsi que la réflexion sur la gestion du stationnement a révélé un niveau de complexité élevé. Un travail de nivellement précis a été réalisé afin d'optimiser les futurs terrains cessibles mais également les profils de voiries.

Le temps passé sur ces éléments techniques n'était pas définissable lors de la consultation initiale. Le coût de ces prestations supplémentaires s'élève à 24 950,80 € HT.

M. Daniel BEZARD rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le programme de travaux de la phase 2 de la ZAC Lahitolle ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement de la phase 2 de la ZAC Lahitolle portant sur la rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 151 340 € HT (forfaitaire définitive : 126 379,20 € HT, travaux complémentaire : 24 960,80 € HT) et à en suivre l'exécution.

3. ZAC Lahitolle - Lancement des consultations des marchés de travaux phase 2 sous la procédure d'appel d'offres ouvert
--

Rapporteur : M. Daniel BEZARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que par délibérations du 29 avril et 21 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC Lahitolle puis le dossier de réalisation de la ZAC Lahitolle ;

La deuxième phase d'aménagement de la ZAC Lahitolle doit permettre la viabilisation de 3,5 hectares. Il y a donc lieu de réaliser différents travaux.

L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux est de 1 808 000 € HT alloties de la façon suivante :

- lot 1 : Terrassements, voirie, assainissement des eaux pluviales et des eaux usées : 1 111 500 € HT ;
- lot 2 : réseaux souples et adduction d'eau potable : 274 000 € HT ;
- lot 3 : espaces verts et mobilier : 422 500 € HT.

Les marchés de travaux seront passés selon une procédure d'appel d'offres.

M. Daniel BEZARD rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à lancer la présente consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toute décision dans le cadre de la procédure de consultation ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, et à en suivre l'exécution ;
- d'imputer cette opération sur l'Autorisation de Programme « Aménagement Lahitolle – 2^{ème} tranche ».

Participation financière de Bourges Plus - Réalisation d'une Etude pour l'élaboration des orientations et du programme d'actions de la démarche « Action Cœur de Ville » de Bourges
--

Ce rapport n'étant pas de la compétence du Bureau Communautaire délibératif, est retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté au Conseil Communautaire du 24 juin 2019.

4. Collecte des déchets ménagers en porte à porte - Avenant de prolongation n°4
--

Rapporteur : M. Yvon BEUCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte de Bourges Plus arrive à échéance le 30 juin 2019.

Considérant que la consultation pour la poursuite de cette prestation a été déclarée sans suite par délibération du Bureau communautaire du 29 avril 2019.

Compte tenu de l'évolution du contexte en matière de production de gaz naturel, de fonctionnement de stations de distribution de gaz sur le territoire, il a en effet été retenu le principe de relancer la consultation en imposant l'utilisation de véhicules de collecte fonctionnant au GNV. Les délais de fabrication de ces véhicules étant de l'ordre de 8 à 10 mois, il a été convenu de prolonger de 12 mois supplémentaires l'actuel marché, soit jusqu'au 30 juin 2020.

Cet allongement du délai d'exécution se fait sans modification des prix unitaires du marché et est sans conséquence sur le montant maximum du marché initial qui s'élève à 22 000 000 € HT.

Cet allongement de 12 mois a l'impact suivant :

Numéro du marché	Objet	Durée initiale	Prolongation demandée	% d'augmentation de la durée du marché
12/0089	Collecte des déchets ménagers en porte à porte	6 ans	1 an	16.6%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 mai 2019 a donné un avis favorable à cet avenant n°4 de prolongation du marché

M. Yvon BEUCHON rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte et à en suivre l'exécution.

5. Consultation pour la collecte des déchets en porte à porte de Bourges Plus

Rapporteur : M. Yvon BEUCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 19 décembre 2018, sous forme d'appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers de Bourges Plus en porte à porte. La période de publicité s'est achevée le 4 février 2019.

Cette consultation a été déclarée sans suite lors du Bureau communautaire du 29 avril 2019 et un avenant de prolongation de un an a été acté.

Il s'avère que depuis l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises au cours de l'année 2018, le contexte local s'est fortement densifié en matière de production et de distribution de gaz (méthane) avec notamment la multiplication d'installations de méthanisation qui, selon GRDF, permettrait de couvrir l'intégralité des besoins du territoire.

Par ailleurs, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a permis de définir un cadre stratégique pour mettre en œuvre la transition énergétique. Un de ses axes porte sur l'éco exemplarité de la collectivité.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert afin de confier cette prestation à un opérateur économique.

La prestation consiste à :

- Collecter en porte à porte les déchets ménagers sur tout le territoire de Bourges Plus ;
- Collecter les déchets des marchés alimentaires de Bourges ;
- Collecter les déchets du Printemps de Bourges ;
- Assurer des prestations ponctuelles de fourniture et de lavage de bacs ;

avec des véhicules de collecte fonctionnant au GNV.

Le nouveau marché débiterait le 1^{er} juillet 2020, pour une durée du marché de 6 ½ ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant annuel estimé de 3 400 000 € HT.

Le montant total sur la durée du marché s'élèverait à 22 100 000 € HT.

M. Yvon BEUCHON rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'autoriser M le Président, ou son représentant, à lancer la nouvelle consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toute décision dans le cadre de la procédure de consultation ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Bourges, le 4 juin 2019



Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.